

**COMPTE -RENDU DE LA REUNION**  
**DE CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUIN 2017**

Le Conseil municipal s'est réuni à Plassac le lundi, 19 juin 2017, à 20 heures, dans la Salle du Conseil, sous la présidence de Mme Goutte, Maire .

**ORDRE DU JOUR :**

- Mise en place du RIFSEEP ;
- Demande de subventions Adour Garonne :  
travaux de réhabilitation : 3ème tranche assainissement ;
- Urbanisme :
  - . DIA ;
  - .ACR : demandes de subvention ;
  - .Délaissé de la Croix de Faux-Coeur ;
- Adhésion au SIAEPA du Bourgeois ;
- Gironde Numérique ;
- Questions diverses.

Présents : Mmes Goutte, Barras, Bernaud, Germain, Guénais, Braud,  
MM.Venancy, Gaudinière, de Boisséson, Girault, Picard.

Absent excusé : M. Baudet (pouvoir à Mme Goutte)

Madame le Maire ouvre la séance à 20 heures, fait l'appel des Conseillers, demande l'approbation du dernier compte-rendu de Conseil. Mme Bernaud s'abstient, n'ayant pas eu le temps de le lire, en raison d'une réception tardive .

- Mise en place du RIFSEEP :

C'est le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel, entre 2014 et 2019 . Il remplace la plupart des primes et indemnités d'une grande partie des fonctionnaires (ne sont pas concernés les Agents publics contractuels, ni ceux de la Fonction hospitalière).

Leur intégration résulte d'un mécanisme d'adhésion ; les échéances sont définies par l'arrêté du 27/12/2016.

Le RIFSEEP prenant effet à partir du 1er janvier 2017, Mme le Maire demande au Conseil d'approuver par délibération, l'intégration des fonctionnaires territoriaux titulaires plassacais, qu'ils soient à temps complet, non complet et temps partiel, avec une limite de plafond.

**Délibération approuvée à l'unanimité (12 voix pour, dont 1 pouvoir).**

-Demande de Subventions Adour Garonne :

Les travaux de réhabilitation de la 3ème tranche d'assainissement collectif sont estimés à :  
90 686,60€ HT et 108 823€ TTC.

Le Département pourrait donner 22 655€ et Adour-Garonne pourrait donner 31740,31€. Il nous resterait 54 428,61€ d'autofinancement, qui serait en fonction de la hausse de la TVA,et en fonction du montant des aides non créées par les commissions, mais en respectant la Charte nationale des qualités des Eaux et Réseaux.

Adour Garonne va peut-être nous accorder la subvention, au vu des travaux que nous avons déjà effectués avec sérieux et efficacité. Sans bureau d'étude, nous avons montré vigilance et sérieux ...

Et si Adour-Garonne verse une Subvention, il est possible que le Département fasse de même.

**M.Gaudinière** informe qu' il était présent ainsi que **Mme Goutte**, à une réunion de la CCB, à ce sujet. Plassac, seule concernée, a été la seule commune à prendre la parole.

**M. Gaudinière** rappelle que le m3, pour Plassac, est actuellement facturé 1,10 € et que, avec la fusion et l'adhésion au SIAEPA du Bourgeois, le m3 passera à presque 3€....l'évacuation des boues sera prise en charge par le SIAEPA .

Plassac ne fera pas d'opposition systématique, mais demandera plutôt un lissage, pour essayer de faire passer ce coût sur plusieurs années. Cette année, nous avons augmenté de 0,10 €.

Nous sommes en régie, il ne faut pas céder, il faut se défendre, et attendre le résultat d'analyses précises...mais poursuivre notre dernière tranche de travaux...et , en 2020, il y aura de nouvelles

élections municipales...

La CCB n'a que 8 compétences sur 10 par rapport à la Loi NÔtre; il fallait donc en ajouter deux :eau et assainissement...Le pluvial sera également transféré.

Mme le Maire demande si le Conseil est d'accord pour demander une Subvention à Adour Garonne et une Subvention au Département pour financer notre 3ème tranche d'assainissement collectif.

**Délibération approuvée à l'unanimité (12 voix pour, dont 1 pouvoir).**

- Urbanisme :

.DIA :

Il y a 4 demandes de Déclaration d'Intention d'Aliéner, concernant des ventes d'immeubles :

Vente des maisons :de M. Perroche, Cité Piron,  
de Mme Riglet , Rue Chardonnet,  
de M. Arotsèche, Rue de la Taillande,  
de M. Renaud Fernand, Placette Chardonnet.

Ces immeubles, ne présentant aucun intérêt pour la commune de Plassac, Mme le Maire propose de délibérer, en faveur de ces déclarations d'intention d'aliéner.

**Délibération approuvée à l'unanimité ( 12 voix pour, dont 1 pouvoir) .**

.ACR :

Une Aide Communale au Ravalement a été revue, concernant la Subvention de la Mairie. L'entrepreneur a donné des devis incomplets ; les Bâtiments de France voulaient connaître les matériaux ..

M.Girault indique qu'il faut que l'entreprise soit conventionnée RGE , même pour les façades; la subvention de la Mairie sera moins importante que prévue (1 227,28 € au lieu de 1 360,40€).

.Délai de voirie de la Rue de la Croix de Faux Coeur :

La rectification cadastrale (surface cédée de 70 m2, au lieu de 84 m2), doit être approuvée, suite au document d'arpentage qui corrige cette erreur.

**Délibération approuvée à l'unanimité( 12 voix pour, dont 1 pouvoir)**

. Adhésion au SIEPA du Bourgeois :

Une nouvelle délibération est nécessaire pour l'assainissement non collectif, demandée à chaque commune. Le 23 novembre 2016, l'adhésion a été demandée à toutes les communes membres. Mais, le 6 avril 2017, les communes sont averties que ces procédures d'adhésion ne pourraient aboutir..

Le conseil syndical du Bourgeois ne s'étant pas prononcé .

Mme Bernaud est contre cette adhésion, car elle estime que cela ne sert à rien et que les habitants doivent encore payer lors des contrôles (SAUR, AMODIAG...).

La police de l'eau fait partie des pouvoirs du Maire, qui peut faire contrôler les installations.

**Délibération approuvée à la majorité (8 voix pour- dont 1 pouvoir- ; 1 voix contre ; 3 abstentions : Mmes Barras, Germain et M. de Boisséon).**

- Gironde numérique :

Par l'intermédiaire de la CCB , le Syndicat mixte du Département offre des services gratuits au niveau administratif ...Plassac est liée à l'ancienne société jusqu'en avril 2018, avec un contrat payant . La CCB ne bénéficiait pas de ses services, mais le Bourgeois, en bénéficiait.

Le Conseil se prononce pour l'adhésion à ce Syndicat,à partir de 2018 .

**Délibération approuvée à l'unanimité (12 voix pour, dont 1 pouvoir)**

- Questions diverses :

Le Plan Communal de Sauvegarde a évolué .Le SMIDDEST de Montpellier est venu en Mairie, nous présenter ce nouveau Plan, concernant les risques inondations, orages, tempêtes.

Le nouveau document doit être refait aux normes du SMIDDEST, et chaque conseiller doit avoir une responsabilité, chacun doit savoir précisément quoi faire et ce doit être consigné par écrit.

Le SMIDDEST va produire gratuitement une étude cartographiée référant sens interdits, routes... et points sensibles...

Les travaux de la place du Souvenir sont terminés .Remerciements écrits de riverains pour la qualité des travaux effectués en accord avec l'environnement et pour permettre de nouveau, le stationnement dans de bonnes conditions.

Le ralentisseur au sol de la Maisonnette n'est pas signalé, dit **M. de Boissésou**.

**M.Girault** s'insurge contre les habitants qui font des travaux sans demande d'autorisation préalable (démolition, travaux de ravalement, constructions, assainissement non collectif déversé dans le fossé ...). Ce n'est pas normal, et il faut une certaine cohésion dans le village, par rapport au P.L.U.

**Mme le Maire** a fait envoyer des courriers demandant de faire des mises aux normes , mais surtout de faire des déclarations de travaux.

**Mme Bernaud**, au nom du Comité des Fêtes, précise que la Fête du Fleuve, sera la Fête du Port et se fera au PORT, les 2 et 3 septembre 2017, pour différencier de la Fête du Fleuve. La Mairie financera le Feu d'Artifice.

**Mme Germain** prévoit la sortie du 100 ème numéro du Journal Municipal pour début juillet.

**M. Venancy**, pour répondre à l'inquiétude de **M. de Boissésou** (repères de bouches en eau), indique que le Syndicat des Eaux va refaire la canalisation de Montuzet à la Départementale.

A partir du 26 juin, les travaux commenceront, ( avec des sondages) et se poursuivront pendant 6 à 8 semaines. Des interruptions de circulation seront faites et les particuliers recevront tous un courrier. **Mme Bernaud** espère que tous les travaux (eaux et routes) ne se feront pas tous en même temps pour respecter le confort routier des usagers

**Mme Braud** donne des informations relatives à l'école :

Les TAP seront reconduits à la rentrée de septembre pour toute l'année scolaire 2017-2018. Les intervenants sont tous satisfaits.

Différents contrôles sanitaires effectués par des laboratoires, ont eu lieu à la cantine : tout est normal ; le cuisinier a reçu des félicitations.

Au Conseil d'Ecole, la Directrice fait savoir que 80 élèves fréquenteront l'école à la rentrée, dont 31 en Maternelle.Les parents, inquiets,vont écrire un courrier à l'IEN, pour l'obtention d'une éventuelle ouverture de 4 ème classe....

Le vendredi 30 juin, ce sera la Kermesse de l'école,avec pique-nique extérieur, organisé par les Parents d'élèves.

Le 4 juin, les enfants de l'école iront en voyage de fin d'année, au Zoo de la Palmyre.

Un petit garçon de CP a été exclu des TAP, temporairement un vendredi, après avoir été averti oralement, puis par écrit avec notification aux parents ..

Les maîtresses ont demandé des travaux pendant les vacances et la maintenance des ordinateurs.

**Mme Goutte** informe que pour la CLECT, des communes sont sorties de la CCB, d'autres y sont rentrées, avec des avantages financiers. M. Gaudinière a précisé que, au cours d'un débat très vif, Plassac et 9 autres communes se sont abstenues, prévalant une harmonisation générale.. A la 2ème réunion, Plassac a été la seule commune à s'abstenir .

**M.Venancy** annonce que les travaux de voirie prévus, vont être effectués prochainement.

**Mme le Maire** lève la séance à 21 heures 30.

La Secrétaire de séance :

M-C Braud